

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 3 octobre 2011, à vingt heures au Centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents madame la conseillère Nicole Ste-Marie, messieurs les conseillers François Thibault, Sylvain Mallette, Michel Hamelin, Claude Monière et Jean-Claude Raymond sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

est également présent monsieur Michel Morneau, urbaniste, OUQ, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

2. Adoption de l'ordre du jour

11-10-162

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 septembre 2011 et de la séance extraordinaire du 26 septembre 2011
4. Période de questions
5. Correspondance
6. Rapports
 - 6.1 Service d'incendie
 - 6.2 Aménagement, zonage et urbanisme
 - 6.3 Directeur général
 - 6.4 Maire
 - 6.5 Conseillers
7. Résolutions
 - 7.1 Demande d'appui financier
 - Centraide Sud-Ouest du Québec
 - 7.2 Adoption des dépenses – septembre 2011
 - 7.3 Règlement numéro 297-11 visant à limiter la vitesse sur l'ensemble du réseau routier municipal
 - 7.4 Signature de la phase 2 et 3– développement du Forgeron
 - 7.5 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 7.6 Banquet du Prêt d'Honneur 2011
 - 7.7
 - 7.8
 - 7.9
 - 7.10
 - 7.11
 - 7.12
 - 7.13
 - 7.14 _____
 - 7.15 _____
8. Avis de motion
 - 8.1 Projet de règlement numéro 298-11 visant l'adoption d'un Code d'éthique municipal pour les élus, dépôt d'un projet
 - 8.2 Modification au règlement 288-11 - heures de stationnement (RMH-330)
9. Varia
10. Levée de la séance

ADOPTÉ

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2011 et de la séance extraordinaire du 26 septembre 2011

11-10-163

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2011 en remplaçant, au point 8.4, le numéro du règlement 296-11 par le numéro 292-11, et au point 8.12 en remplaçant les mots " deux îlots déviateurs" par les mots " un îlot déviateur".

11-10-164

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Raymond

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2011 tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. Période de questions

Monsieur Rémi Garceau demande de revoir la méthode d'inspection des maisons pour les fins d'évaluation foncière en raison d'un taux inadéquat, selon lui, du pourcentage de visite.

Monsieur Rémi Garceau propose l'installation d'enseignes de sensibilisation au respect de la vitesse sur les voies routières et il désire obtenir une interdiction de circuler pour les camions lourds sur la route numérotée 205.

Monsieur Danick Leduc s'interroge sur le niveau final des rues du Forgeron et du Mémorable.

Monsieur Jean-François Touchette sollicite les élus dans le but de faire respecter le niveau des terrains approuvé dans le projet immobilier du Forgeron phase 1.

5. Liste de la correspondance

La liste de la correspondance est déposée.

6. Rapports

6.1 Service d'incendie

Le conseiller Sylvain Mallette et le directeur du service Philippe Thibault font un bref rapport des activités du service d'incendie au cours du dernier mois.

6.2 Aménagement, zonage et urbanisme

Le rapport de l'inspecteur est déposé.

6.3 Directeur général

Le rapport des activités du directeur général depuis la dernière séance du conseil est déposé.

6.4 Maire

Monsieur le maire, Réjean Beaulieu, présente son rapport des activités depuis la dernière séance du conseil.

6.5 Conseillers

Les conseillers présentent les informations relativement aux comités ou secteurs d'activités dont ils sont responsables.

7. Résolutions

7.1 Demandes d'appui financier

11-10-165

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De répondre à la demande d'appui financier de la façon suivante :

Centraide Sud-Ouest du Québec : 100.00 \$

ADOPTÉ

7.2 Dépenses de septembre 2011

11-10-166

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

Que les dépenses pour la période du 7 septembre au 3 octobre 2011, d'un montant total de 122 251.46 \$ sont adoptées et peuvent être payées. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin.

ADOPTÉ

7.3 Règlement numéro 297-11 visant à limiter la vitesse sur l'ensemble du réseau routier municipal

ATTENDU QUE la municipalité peut légiférer en la matière en fonctions de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., chapitre C-24.2)

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance régulière tenue le 6 septembre 2011;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le projet de règlement au moins deux jours avant la présente séance et que ceux-ci renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE

11-10-167

Il est proposé par monsieur le conseiller François Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

Que le présent règlement soit adopté :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement portant le titre de règlement numéro 297-11 visant à limiter la vitesse sur l'ensemble du réseau routier municipal.

Article 2

Ce règlement abroge l'ensemble des règlements pouvant être adopté à cet effet avant l'entrée en vigueur.

Article 3

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse

a) excédant 70 km/h sur les chemins suivants :

- rang des Écossais;
- chemin de la Rivière-des-Fèves Sud;
- chemin de la Rivière-des-Fèves Nord;
- montée Rivière-des-Fèves jusqu'au numéro civique 19 exclusivement;
- montée Gervais;
- montée Hébert;
- chemin Grande-Ligne

Article 4

La signalisation appropriée doit être installée par le Service des Travaux Publics de la municipalité sur tous les chemins municipaux sauf pour les chemins locaux n'excédant pas 50 km/h.

Article 5

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

Article 6 :

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption, à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre des Transports publié à la Gazette officielle du Québec.

ADOPTÉ

Réjean Beaulieu,
Maire

Michel Morneau, urbaniste, OUQ
Directeur général

Avis de motion : le 6 septembre 2011
Adoption du règlement : 03 octobre 2011
Transmission au ministre dans les 15 jours de l'adoption
Affichage : 5 octobre 2011
Entrée en vigueur (90 jours après son adoption) : 1 janvier 2012

7.4 Signature de la phase 2 et 3 – développement du Forgeron

11-10-168

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Monière

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'autoriser le maire, monsieur Réjean Beaulieu et le directeur général, monsieur Michel Morneau, à signer tous les documents requis en lien avec la phase 2 et de la phase 3 du développement du Forgeron.

ADOPTÉ

7.5 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a adopté le 4 avril 2011, le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no. 281-11;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement no 281-11 stipule que tous projets de travaux assujettis dans les zones visées par le PIIA soient déposés au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour étude et recommandations au Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance des demandes de permis et des documents déposés les requérants;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter, sous conditions, la recommandation numéro 2011-09-04;

EN CONSÉQUENCE,

11-10-169

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

Que pour ces raisons, le Conseil accepte la demande au CCU numéro :

11-104 Christian Dulude – 222, Principale
Objet : nouvelle fenestration

À la condition suivante, que les persiennes de chaque fenêtre soient gardées intactes.

ADOPTÉ

7.6 Banquet du Prêt d'Honneur 2011

11-10-170

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'octroyer un appui financier de 200.00 \$ au lieu de se procurer des billets pour le banquet du Prêt d'honneur du 12 novembre prochain.

8 . Avis de motion

8.1 Projet de règlement numéro 298-11 visant l'adoption d'un Code d'éthique municipal pour les élus, dépôt d'un projet

Monsieur le maire Réjean Beaulieu donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera déposé pour adoption un règlement ayant pour but d'adopter un Code d'éthique municipal pour les élus. Il présente également le projet.

8.2 Modification au règlement 288-11 - heures de stationnement (RMH-330)

Monsieur le conseiller Sylvain Mallette donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera déposé pour adoption d'un règlement ayant pour but notamment d'étendre la période d'autorisation de stationnement sur rue jusqu'au au premier décembre.

10. Varia

11. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 21H48.

Réjean Beaulieu, maire

Michel Morneau, Urbaniste, directeur général